

# PLAN STRATEGIQUE 2018-2023

# Table des matières

<b>I. PRESENTATION DE FIAN BURKINA FASO</b> .....	2
<b>II. Vision, missions et défis de FIAN Burkina Faso</b> .....	3
<b>III. Nature du plan stratégique</b> .....	4
<b>IV. Principes généraux</b> .....	5
<b>V. Contenu du plan stratégique</b> .....	5
<b>Axe stratégique n°1. Lutter contre la faim sous l'angle des droits humains et soutenir la lutte des victimes du droit à l'alimentation</b> .....	5
<b>Axe stratégique n°2. Œuvrer pour une agriculture familiale durable</b> .....	6
<b>Axe stratégique n°3 : Dynamiser FIAN Burkina Faso</b> .....	7
<b>VI. Groupes cibles</b> .....	7
<b>VII. Tableau synoptique : axes stratégiques, objectifs stratégiques, résultats, indicateurs et activités</b> .....	7

## **I. PRESENTATION DE FIAN BURKINA FASO**

Créée à l'issue d'une assemblée générale constitutive organisée les 18 et 19 décembre 2009, FIAN Burkina Faso a depuis œuvré pour la promotion du droit à l'alimentation adéquate et nutrition. C'est ainsi qu'elle a participé à des plaidoyers pour le droit d'accès des paysan-nes aux ressources naturelles et soutenu des populations victimes de violation du droit à l'alimentation et des droits connexes dans la revendication de leurs droits.

FIAN Burkina Faso fonde son travail sur les instruments internationaux de protection des droits humains notamment :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH),
- Le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC),
- La Convention pour l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF),
- La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP),
- Les Directives Volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à l'alimentation dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale,
- Les Directives Volontaires des régimes fonciers applicables aux terres aux forêts et aux pêches dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

En plus de ces instruments internationaux, FIAN Burkina Faso fonde son travail sur les politiques et lois nationales relatives aux droits économiques sociaux et culturels en général et aux secteurs de l'agro-sylvo pastoral halieutique et faunique en particulier.

Depuis sa création, FIAN Burkina Faso a crû et gagné en visibilité et en crédibilité. Sur le plan institutionnel, FIAN Burkina Faso a accédé au statut de section de FIAN International. Les nouveaux statuts et règlement intérieur de FIAN Burkina Faso dont les dernières modifications sont intervenues lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2018 cadrent avec ceux de FIAN International et répondent désormais aux exigences du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

Les organes institutionnels de FIAN Burkina Faso que sont l'assemblée générale, le conseil d'administration, le Comité d'élection et le Secrétariat Général fonctionnent conformément aux dispositions statutaires et aux principes de bonne gouvernance édictés par FIAN International.

## **II. Vision, missions et défis de FIAN Burkina Faso**

Comme section de FIAN International, la vision de FIAN Burkina Faso est celle d'un monde libéré de la faim et de la malnutrition, au sein duquel toute personne seule, en association avec d'autres ou en tant que membre d'une communauté, peut jouir pleinement de ses droits humains, notamment du droit à une alimentation adéquate et à la nutrition, dans la dignité et l'auto-détermination.

Les missions de FIAN Burkina Faso sont la promotion et la défense du droit à l'alimentation adéquate et nutrition au Burkina Faso.

FIAN Burkina Faso est résolument engagée dans la lutte pour un monde sans faim et pour une alimentation saine par l'agro-écologie paysanne. Son défi majeur est de résister aux vellétés de marchandisation des ressources productives de la nourriture notamment la terre, l'eau et les semences paysannes. Ainsi, FIAN Burkina Faso va poursuivre la mobilisation et la conscientisation des peuples sur les grands enjeux présents et futurs liés à l'alimentation et va continuer à défendre la priorisation des intérêts des petits producteurs familiaux dans les politiques, lois

et règlements en défendant notamment leurs droits d'accès à la terre à l'eau et aux semences paysannes. FIAN Burkina Faso va continuer de soutenir les populations victimes d'accaparement des ressources naturelles dans la revendication de leurs droits.

En vue donc de relever ces défis, FIAN Burkina Faso se dote d'un plan stratégique (2018-2023).

### **III. Nature du plan stratégique**

Le plan stratégique quinquennal de FIAN Burkina Faso est inspiré de celui de FIAN International et des priorités locales en matière de développement. Il tient compte des expériences de FIAN Burkina Faso dans les activités de soutien aux victimes de violation du droit à l'alimentation dans la revendication de leurs droits et de promotion de l'agro-écologie paysanne dans le cadre de la Convergence Globale des Luites pour la Terre et l'Eau Ouest-Africaine, mais aussi des sujets préoccupant de l'heure au Burkina Faso en particulier la question des organismes génétiquement modifiés et la ruée vers les terres agricoles au détriment des petits producteurs agricoles. En outre le plan stratégique s'inscrit en droite ligne de l'objectif stratégique 1.1 (promouvoir la bonne gouvernance politique et administrative) et de l'objectif stratégique 3.1 (développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et basé sur les principes de développement durable) du référentiel national du développement du Burkina à savoir le Programme National de Développement Economique et Social (PNDES). Le plan stratégique de FIAN Burkina Faso est également en phase avec les Objectifs du Développement Durable (ODD) à savoir l'ODD1 (éliminer la pauvreté, sous toutes ses formes et partout dans le monde), l'ODD2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), l'ODD5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles).

En somme, le plan stratégique de (2018-2023) contribuera au renforcement des droits humains au Burkina Faso, à la conquête de la souveraineté alimentaire à travers la promotion d'une agriculture familiale durable.

#### **IV. Principes généraux**

Le plan stratégique est fondé sur la dignité humaine. La priorité est de contribuer à la lutte pour le maintien des ressources productives entre les mains des paysans et paysannes. Ainsi, ce plan accorde une place importante au plaidoyer.

#### **V. Contenu du plan stratégique**

Le plan stratégique (2018-2023) comprend trois (3) axes stratégiques comprenant chacun des objectifs spécifiques.

##### **Axe stratégique n°1. Lutter contre la faim sous l'angle des droits humains et soutenir la lutte des victimes du droit à l'alimentation**

FIAN Burkina Faso est convaincue que la victoire dans le combat contre la faim doit se mener aussi sous l'angle des droits humains en l'occurrence le droit à l'alimentation. Une production locale suffisante de la nourriture passe par la protection du droit d'accès des petits producteurs et petites productrices aux ressources naturelles que sont, la terre, l'eau et les semences paysannes. Les données actuelles montrent que 90% de la nourriture est produite au Burkina Faso par les petits exploitants agricoles. L'Etat doit créer un environnement favorable pour les ruraux afin qu'ils puissent produire en quantité et en qualité pour nourrir l'ensemble de la population burkinabè. Les ressources productives de la nourriture que sont, entre autre, la terre, l'eau et les semences paysannes doivent, en conséquence, rester entre les mains des paysans pour que la souveraineté alimentaire soit envisageable. Pour cela, il faut protéger les droits des exploitants agricoles à la terre, à l'eau et aux semences paysannes.

La qualité nutritionnelle des aliments est une des composantes du droit à l'alimentation. Or le mode de production actuellement promue, à base d'énergie fossile et d'utilisation excessive des pesticides et des herbicides constitue une source de dévalorisation de la qualité nutritionnelle des aliments produits. Il y a, en outre, la question des organismes génétiquement modifiés (OGM) et des technologies voisines telles que le forçage génétique dans l'agriculture burkinabè. Malgré l'échec du coton Bt, le pays est en train d'expérimenter le niébé bt ainsi que les moustiques génétiquement modifiés. Au-delà du fait qu'on ne dispose pas encore d'informations unanimes concernant les impacts des OGM sur la santé humaine et animale, ils sont une source de dépendance et de perte de la biodiversité. Il y a donc là, une nécessité de préserver les semences paysannes et les systèmes semenciers paysans tout en dénonçant le recours irresponsable à la biotechnologie.

La lutte contre la faim par les droits humains passe donc par la promotion du droit à l'alimentation, la promotion des droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales ainsi que l'appui aux victimes de violation du droit à l'alimentation et des droits connexes dans la revendication de leurs droits.

### **Axe stratégique n°2. Œuvrer pour une agriculture familiale durable**

Depuis le début de la promotion de l'agrobusiness en 1999 au Burkina Faso, on a assisté à une ruée vers les terres agricoles par de nouveaux acteurs. La réalité montre que la plus part d'entre eux sont de nouveaux riches issus de l'élite politico-administrative ainsi que du milieu des affaires et n'ont aucune expérience dans l'agriculture. Les paysans, sont ainsi dépossédés de leurs terres de façon naïve et abusive. A cela s'ajoute l'accaparement des terres par l'industrie minière.

En plus du foncier, les velléités d'accaparement ont concerné aussi les semences avec des projets tels que la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition. Une grande partie des communautés paysannes au Burkina Faso

(environ 18 à 20%) utilise les semences dites améliorées ou certifiées. Ces semences sont de plus en plus promues au détriment des semences paysannes. Cette marchandisation des semences est une source de dépendance dangereuse des paysans à l'industrie semencière dont les profits ne cessent de s'accroître. Il y a aussi la perte progressive des variétés traditionnelles du fait de l'adoption des semences dites améliorées.

Une agriculture familiale durable passe par le maintien du foncier et des semences paysannes entre les mains des ruraux.

### **Axe stratégique n°3 : Dynamiser FIAN Burkina Faso**

Pour pouvoir mettre en œuvre ce plan stratégique avec succès, FIAN Burkina Faso doit continuer à chercher les fonds nécessaires pour son développement institutionnel et le renforcement des capacités de son secrétariat. Elle doit aussi continuer à accroître sa visibilité et sa crédibilité.

## **VI. Groupes cibles**

FIAN Burkina Faso œuvrera pour la promotion et la défense du droit à l'alimentation adéquate et nutrition. De ce fait, l'Etat en tant que garant des droits humains est le principal destinataire des actions de FIAN Burkina Faso. Les retombées de ces actions bénéficieront à tous les êtres humains sans distinction aucune.

## **VII. Tableau synoptique : axes stratégiques, objectifs stratégiques, résultats, indicateurs et activités**



Axes stratégiques	Objectifs Stratégiques	Résultats	Indicateurs	Activités
<b>Axe Stratégique 1.</b>  <b>Lutter contre la faim sous l'angle des droits humains et soutenir la lutte des victimes du droit à l'alimentation</b>	OS1.1. Promouvoir le droit à l'alimentation adéquat et nutrition	R1.1.1. Le droit à l'alimentation est reconnu	I.1.1.1. Inscription du droit à l'alimentation dans la constitution	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaidoyer auprès des institutions (gouvernement, parlement)</li> <li>- Campagne de sensibilisation du public.</li> </ul>
			I.1.1.2. Certification saine des produits consommé au Burkina Faso (label)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier autour de la thématique droit à l'alimentation</li> <li>- Contribuer à la mise en place d'un numéro vert pour recevoir les dénonciations de produits non labélisés</li> </ul>
		R1.1.2. Le droit à l'alimentation est justiciable au Burkina Faso	I.1.2.1. Identification des procédures internes permettant d'ester en justice pour violation du droit à l'alimentation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude sur les possibilités actuelles de recours pour violation du droit à l'alimentation dans le droit processuel burkinabè,</li> <li>- Proposer des alternatives</li> </ul>
			I.1.2.2. Ratification du protocole facultatif relatif au PIDESC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser deux plaidoyers auprès du gouvernement et du parlement pour le vote d'une loi de ratification</li> <li>- Mobiliser les OSC et ONG travaillant sur les DESC autour du plaidoyer.</li> </ul>
		R1.2.1. Les droits des paysannes et paysans et des autres personnes travaillant dans les	I.2.1.1.L'Etat burkinabè adhère au projet de déclaration des nations-unies sur les droits des paysans et les autres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception d'un argumentaire de plaidoyer pour l'adhésion du Burkina Faso au projet de l'ONU</li> <li>- Campagnes d'information et de sensibilisation sur les droits des paysans</li> </ul>

	OS1.2. Promouvoir les droits des paysannes et paysans et des personnes travaillant en zones rurales	zones rurales sont reconnus	personnes travaillant dans les zones rurales	et les autres personnes travaillant dans les zones rurales
			I.2.1.2. Les droits des paysannes et paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales sont inscrits dans un texte officiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des plaidoyers auprès du gouvernement et du parlement</li> <li>- Contribuer à l'élaboration dudit texte.</li> </ul>
	R1.2.2. Les paysannes et paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales connaissent leurs droits	I.2.2.1. Nombre d'organisations paysannes formées sur les droits des paysans	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Campagnes d'information et de formation des paysans sur leurs droits</li> <li>- Conception d'un support sur les droits des paysans en langue locale.</li> </ul>	
OS1.3. Appuyer les victimes de violation du droit à l'alimentation et des droits connexes dans la revendication des leurs droits.	R1.3.1. Les victimes de violation du droit à l'alimentation sont accompagnées.	I1.3.1.1. Nombre de cas de violation de droit à l'alimentation adoptés et suivis par FIAN Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Investiguer, documenter, analyser les cas violation du droit à l'alimentation et des droits connexes.</li> <li>- Dénonciation officielle des cas de violation du droit à l'alimentation.</li> </ul>	

			I1.3.1.2 Nombre de procédures introduites auprès des instances compétentes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir un recours hiérarchique des victimes de violation de droit à l'alimentation auprès du ministère de tutelle.</li> <li>- Soutenir une requête des victimes de violation de droit à l'alimentation auprès de la Commission nationale des droits de l'Homme.</li> </ul>
<b>Axe Stratégique 2.</b>  <b>Œuvrer pour une agriculture familiale durable.</b>	OS2.1 Promouvoir la sécurisation juridique des droits fonciers légitimes et des systèmes semenciers paysans.	R2.1.1. Les droits fonciers légitimes et les systèmes semenciers traditionnels sont juridiquement protégés	I2.1.1.1. Progression des opérations de sécurisation foncière en milieu rural.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaidoyer pour la poursuite de la mise en œuvre effective et intégrale de la loi n°034 portant régime foncier rural</li> <li>- Former les paysans sur la protection des droits légitimes fonciers.</li> </ul>
			I2.1.1.2. Reconnaissance des systèmes semenciers paysans dans la législation nationale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédiger une note de plaidoyer sur la nécessité de protéger les systèmes semenciers paysans,</li> <li>- Deux (2) plaidoyers auprès du gouvernement et du parlement pour la protection des systèmes semenciers paysans dans le projet de loi sur la mise en œuvre du TIRPAA ;</li> <li>- Organiser deux ateliers sur la thématique.</li> </ul>
	OS2.2. Promouvoir les semences paysannes contre les OGM	R2.2.1. Les acteurs comprennent la nécessité de privilégier les semences paysannes et les méthodes	I2.2.1.1. Accroissement de l'utilisation des semences paysannes et des biofertilisants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Campagne de communication sur les dangers des pesticides et herbicides,</li> <li>- Campagne d'information et communication sur les vertus des biofertilisants,</li> <li>- Organiser annuellement un grand atelier sur la thématique,</li> </ul>

		biologiques de production.		- Plaidoyer en faveur de l'adoption d'une politique agro-écologique au Burkina Faso
		R2.2.2. Le principe de précaution est respecté	I2.2.2.1. Décision de suspension des autorisations de cultures des OGM en milieu ouvert	- Plaidoyer auprès du gouvernement pour le respect du principe de précaution. - Soutenir un recours administratif, - Soutenir un recours au Conseil constitutionnel.
<b>Axe Stratégique 3</b>  <b>Dynamiser l'organisation FIAN Burkina Faso</b>	OS3.1. Poursuivre le développement institutionnel de FIAN Burkina Faso	R3.1.1. La continuité des activités de FIAN Burkina Faso est assurée	I3.1.1.1. Accroissement des ressources financières de FIAN Burkina Faso	- Diversifier les partenaires financiers, - Répondre à davantage d'appels d'offre
		R3.1.2. Les capacités opérationnelles de FIAN Burkina Faso sont renforcées	I3.1.1.2 Nombre de formation sur le renforcement des capacités du personnel de FIAN Burkina Faso suivies	- Formation en matière de gestion de projets axée sur les résultats - Formation sur le plaidoyer - Formation sur le travail des droits humains
	I3.1.1.3 Les moyens de travail du secrétariat sont renforcés		- Recrutement du personnel manquant, - Revalorisation du traitement du personnel, - Acquisition de matériel adéquat.	
	OS3.2. Accroître la visibilité des activités de FIAN Burkina Faso	R3.2.1. FIAN Burkina Faso est de plus en plus connu	I3.2.1.1. Evolution des sollicitations enregistrées par an	- Animer régulièrement le nouveau site web de FIAN Burkina Faso ( <a href="http://www.fianburkina.org">www.fianburkina.org</a> )  - Médiatiser les activités de FIAN Burkina Faso